PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU MARDI 28 OCTOBRE 2008

*****

L'an deux mil huit, le vingt huit du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt trois octobre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

ETAIENT PRESENTS :
M. PIERRAT André, Maire
MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, JEANGEORGES Sébastien, Adjoints
MM. DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, M. COLIN Hubert, MANGIN Stéphanie, THOMAS Joël, , LACOTE Bernard, FETET Coralie, AUBRY Chantal, LAGARDE Danielle, BAHI Najate, ABEL Jacqueline, LABOUREL Patrick, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE :
M. SERRIER Michel ayant donné pouvoir à M. LACOTE Bernard.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ABEL Thierry

*****

Monsieur le Maire ouvre la séance et, avant de passer à l'ordre du jour, informe l'assemblée que Madame ABRY a été nommée Maire Honoraire par Monsieur le Préfet, il lui adresse au nom du Conseil Municipal, ses félicitations pour cette distinction.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

I- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES DU BUGET PRINCIPAL ET DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet les propositions de modifications budgétaires relatives au budget principal et au budget des services eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dossiers, entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- ADOPTE les décisions modificatives n° 1 du budget principal et des services eau et assainissement qui peuvent se résumer comme suit :

- **BUDGET PRINCIPAL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➢ DEPENSES	+	68 870,00 €
➢ RECETTES	+	68 870,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

➢ DEPENSES	+	97 998,15 €
➢ RECETTES	+	97 998,15 €

- **BUDGET DU SERVICE DE L'EAU**

SECTION D'EXPLOITATION

➢ DEPENSES	+	15 500,00 €
➢ RECETTES	+	15 500,00 €

- **BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

SECTION D'EXPLOITATION

➢ DEPENSES	+	10 000,00 €
➢ RECETTES	+	10 000,00 €

*****

II- ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de se prononcer sur des admissions en non valeur pour les redevances ordures ménagères des exercices 2004-2005-2006 et 2007, sachant que le budget annexe des ordures ménagères n'existe plus depuis 2008, ces admissions en non valeur seront inscrites au budget principal, le montant total s'élevant à **965,29 €.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE des admissions en non valeur pour les redevances ordures ménagères des exercices 2004-2005-2006 et 2007 pour un montant de **965,29 €.**

*****

III- RENOUVELLEMENT ADHESION AU PEFC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est adhérente au PEFC, système international de certification forestière garantissant la qualité de la gestion durable de la forêt. Il indique que l'adhésion de la commune est arrivée à expiration et qu'il y aurait lieu de se prononcer sur son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE de renouveler l'adhésion de la Commune au PEFC pour les cinq années à venir.

*****

IV- ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DU MASSIF VOSGIEN

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier du Président de l'Association du Massif Vosgien. Il expose les missions de cette association et demande au conseil de se prononcer sur l'adhésion de la commune pour une cotisation annuelle de **60 €.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE d'adhérer à l'Association du Massif Vosgien dont le siège est à GERARDMER.

*****

V- DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE TILLEUX DU SDANC

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du SDANC relatif à la demande de retrait de la commune de TILLEUX.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- EMET un avis favorable à la demande de retrait formulée par la commune de TILLEUX.

*****

VI- ACTUALISATION TARIFS CANTINE

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'actualisation des tarifs cantine inchangés depuis 2006 et, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE les tarifs cantine à compter du **1er novembre 2008** comme suit :
    - TARIF ENFANT **3,50 €**
    - TARIF ADULTE **5,30 €**

*****

VII- MISE EN PLACE DES MERCREDIS RECREATIFS

Monsieur le Maire expose le sujet puis soumet au vote du conseil les divers points relatifs à la mise en place des mercredis récréatifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la mise en place des mercredis récréatifs à compter du 12 novembre 2008

- RETIENT l'Association ARCHETTES LOISIRS pour l'organisation

- FIXE la **participation communale** à **6,80 €** comme pour le centre aéré, le **solde** restant à **la charge des familles** étant de **11,00 € par mercredi**

- DIT que les tickets repas **(3,50 €)** seront à acheter en mairie (comme pour les jours habituels de cantine)

- AUTORISE le versement d'un fond de roulement à l'association d'un montant de 2 000 € qui sera naturellement déduit lors de la facturation par l'Association sur la participation communale

- PRECISE que cette mise en place des mercredis récréatifs se fera à titre expérimental.

*****

VIII- DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de l'Office Public de l'Habitat de l'agglomération d'Epinal qui est en passe de racheter les 96 logements de la SCI TENTHOREY et qui souhaite que la commune garantisse les emprunts qu'il serait amené à contracter.

Le montant serait de 3,5 millions d'euros et Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande de garantie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur maximale de 1 million d'euros.

IX- MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à la majorité de ses membres :

- EMET un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont qui passerait du statut de Syndicat ouvert à celui de Syndicat fermé, c'est-à-dire recentré sur les communes du pays et leurs groupements, les délégués des membres associés ayant désormais voix consultative et non délibérative.

*****

X- SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est saisi de demandes de subvention :

☞ pour l'Association Familiale en vue de l'achat d'une machine à coudre.

Le Conseil décide d'allouer **100 €** comme participation exceptionnelle à l'achat de ladite machine.

☞ pour l'Association de Recherches Archéologiques Histoire et Patrimoine d'Eloyes, le Conseil décide d'allouer une subvention à titre exceptionnel de **100 €** pour participation à l'achat de mannequins.

Le Conseil Municipal, afin de marquer sa solidarité avec la Commune d'HAUMONT dans le Nord, victime d'une tornade en août 2008,

- DECIDE d'allouer une subvention de **200 €**

Le Conseil Municipal, suite à l'avance faite par l'Amicale du Personnel dans le cadre de la fête de la musique :

- DECIDE de lui allouer une subvention de **90,83 €**

*****

XI- PRISE EN CHARGE FRAIS DE LA SAINTE BARBE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de prise en charge, comme chaque année, des repas des Sapeurs Pompiers du Centre d'Intervention d'Eloyes à l'occasion de la Sainte Barbe qui se déroulera à Eloyes le 29 novembre 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- DONNE son accord pour la prise en charge des repas des Sapeurs pompiers lors de la Sainte Barbe et également du vin d'honneur qui sera servi à l'occasion de cette journée.

*****

XII – TABLEAU DES EMPLOIS DU PERSONNEL COMMUNAL

a) Modification durée hebdomadaire du travail d'un agent

Le Conseil Municipal DECIDE, suite à l'accord d'un agent,

- de modifier sa durée hebdomadaire du travail qui passera de 31 H 50 à 35 h à compter du **1er janvier 2009**, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

b) <u>Création et suppressions de postes</u>

Monsieur le Maire expose que 3 agents ont réussi leur examen professionnel leur permettant de changer de grade si le conseil décide la création des postes correspondants et sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- la CREATION de 2 postes d'Adjoint Technique de 1ère classe à temps complet

- la SUPPRESSION en simultané de 2 postes d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet

à compter du **1er décembre 2008** sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P.

- la CREATION d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps complet

- la SUPPRESSION en simultané d'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps complet

à compter du **1er décembre 2008** sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P.

- la CREATION d'un poste de Rédacteur Principal à temps complet

- la SUPPRESSION en simultané d'un poste de Rédacteur à temps complet

à compter du **1er novembre 2008** (ceci au vu de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 30 septembre 2008).

*****

XIII- <u>MODIFICATION DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE</u>

Le Conseil Municipal, suite à la demande de Monsieur le Préfet, doit délibérer à nouveau sur une partie de la délégation du Conseil au Maire (alinéas 2-4-15 et 21).

Le Conseil Municipal décide :

- de MAINTENIR la délégation au Maire alinéa 4 avec prise en compte de la nouvelle rédaction

- de RETIRER de la délégation, <u>à la demande du Maire</u>, les alinéas 2, 15 et 21, n'ayant pour lui pas d'utilité actuellement mais qui pourront être, le moment venu, réintroduits par délibération si nécessaire, notamment lorsque la commune sera dotée d'un document d'urbanisme.

*****

XIV- <u>APPROBATION DOSSIER CONSULTATION DES ENTREPRISES</u>

Le Conseil Municipal approuve le document de consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement des berges de la Moselle conforme à l'avant projet détaillé approuvé lors de la séance précédente. La procédure de consultation pouvant être lancée, Monsieur le Maire précise que, compte tenu de la durée des travaux (4 mois), ceux-ci ne pourront être réalisés avant le printemps 2009.

*****

XV- <u>INDEMNISATION ASSURANCE</u>

Le Conseil Municipal accepte une indemnisation de **229,39 €** en dédommagement d'un sinistre.

XVI- MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges relative à la compétence optionnelle « éclairage public ».

*****

XVII- CONVENTION BIBLIOTHEQUE COMMUNE – CONSEIL GENERAL DES VOSGES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général des Vosges Bibliothèque départementale dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique.

*****

XVIII- CHOIX DU CABINET POUR ETABLISSEMENT DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

Le Conseil Municipal ayant eu connaissance des offres des 4 cabinets consultés :

- DECIDE de retenir le Cabinet CITEL pour un montant de 26 102,70 € TTC.
- DIT que les demandes de subvention pour cette étude seront déposées auprès de l'ADEME et du Conseil Régional.

*****

XIX- AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil a décidé d'apporter son soutien aux agents ONF suite aux mesures de la révision générale des politiques publiques concernant l'ONF.

Le Conseil adopte une motion exprimant son soutien pour un positionnement de la gare TGV LORRAINE à VANDIERES.

Monsieur le Maire informe le Conseil des contrats qu'il a été amené à signer dans le cadre de sa délégation (poste et gaz).

*****

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 0 H 45 mn

Le Maire,

André PIERRAT

LC/MFA – le 30/10/2008